
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate (no 2024-024)

Vitesse dans les quartiers résidentiels : « Y'a du mérite à respecter la limite! »

Blainville, le 13 mai 2024 – L'administration municipale a lancé aujourd'hui une campagne de sensibilisation sur la sécurité routière intitulée « Y'a du mérite à respecter la limite! ».

Elle fait suite à de nombreux commentaires de résidentes et de résidents qui jugent que certains automobilistes ne respectent pas les limites de vitesse.

Dans le cadre de cette campagne, des citoyennes et citoyens bénévoles, accompagnés de membres du conseil municipal, se tiendront à des intersections achalandées, afin d'encourager les conducteurs qui se conforment à la réglementation et souligner les bons comportements.

Cette activité de sensibilisation se tiendra les fins de semaine des 18 et 25 mai.

« Il est important que les automobilistes se conscientisent quant à leurs habitudes de conduite. Plusieurs sont moins vigilants dans les rues près de leur résidence, car ils parcourent ce trajet régulièrement. Rester attentif et respecter les limites de vitesse sont des comportements essentiels à adopter. C'est ce que nous voulons valoriser », a expliqué la conseillère du district Fontainebleau, Marie-Claude Perron.

La campagne se déclinera principalement sur le Web, les panneaux d'affichage, les réseaux sociaux et les médias locaux.

Prévenir les accidents malheureux

Selon l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), « Pour les piétons et les cyclistes, le risque de décès lors d'une collision avec un véhicule motorisé augmente de façon exponentielle à partir d'une vitesse d'impact de 30 km/h; ce risque est de 10 % à 30 km/h alors qu'il est de 75 % à 50 km/h ».

« Il est donc essentiel de respecter les limites et de miser sur les bons comportements pour éviter des accidents malheureux », a déclaré le conseiller du district de la Côte-Saint-Louis, David Malenfant.

À Blainville, le nombre d'infractions reliées à la vitesse dans les zones résidentielles est relativement élevé. Entre 2021 et 2023, il est passé de 4388 à 5298.

D'autres mesures d'atténuation de la vitesse dans les quartiers résidentiels

Toujours selon l'INSPQ, les mesures d'atténuation de la vitesse qui agissent sur l'environnement physique, comme les rétrécissements des voies de circulation, les avancées de trottoir et les aménagements de traversée d'intersections, sont des exemples d'avenues à privilégier dans les milieux urbains, ce que préconise la Ville de Blainville.

En 2024, la Ville implantera de nouvelles mesures d'atténuation dans certains quartiers plus problématiques.

« La Ville a fait l'acquisition de quatre nouveaux afficheurs de vitesse, pour remplacer les plus anciens, ou pour en ajouter sur certaines rues », a expliqué Marie-Claude Collin, conseillère du district du Blainvillier.

Selon la mairesse Liza Poulin, la sécurité routière concerne les usagers, mais aussi l'ensemble des résidentes et résidents, qui ont la possibilité de conscientiser leur voisinage sur l'importance de respecter la réglementation pour le bien-être de tous. « La campagne que nous mènerons au cours des prochaines semaines implique justement de la participation citoyenne. Rien de mieux que la sensibilisation par les pairs pour convaincre un voisin d'adopter un comportement plus sécuritaire! », a-t-elle conclu.

- 30 -

Source :
Yannick Proulx
Conseiller principal aux communications – Direction générale et Mairie
450 434-5200 / yannick.proulx@blainville.ca